

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, DURAND Stéphane, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, TONNERIEUX Olivier, VALENTIN Jean-François et VANCON Nicolas et VUILLEMIN Sébastien.

Procurations : PERROTTEY ADAM Manuela à DURAND Stéphane et VALENTIN Sébastien à MARCOT Véronique

Excusés : BOURGON Amélie et FRECHIN Séverine.

Monsieur Maxime PIERREL a été élu Secrétaire de Séance.

DELIBERATIONS

Domaines :

Vente des Parcelles BS 255 et BS 256p

Madame le Maire explique que la société TEMCA a sollicité la collectivité en vue d'acquérir du terrain lui permettant d'agrandir la zone d'emprise de l'entreprise sur la Zone de la Rochère : la collectivité, propriétaire de deux parcelles dont elle ne fait usage, propose d'accéder à cette demande. Après consultation des domaines, le prix de vente a été arrêté avec M. BOUDIERE, le Chef d'Entreprise, à hauteur de 15 € / m². Cette vente portera sur les parcelles BS 256p d'une surface d'environ 2 100 m² et 255 d'une surface de 578 m², soit un montant global estimé à 40 170 €.

VANCON Nicolas ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de vente des parcelles susmentionnées, précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Acquisition de la Parcelle BT 297

Madame le Maire explique que la collectivité a l'opportunité d'acquérir la parcelle BT 197 de 650 m² proposée par le fils héritier de M. Roland ROBIN, ce qui lui permettra d'accéder à la parcelle BT 172, dont elle est propriétaire, depuis la Route de la Tréfilerie. Cette acquisition est proposée par le propriétaire à un prix de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition d'acquisition de la parcelle susmentionnée, précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la collectivité et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Détermination des Tarifs de Vente du futur Lotissement Impasse du Pré Leveau

Madame le Maire rappelle que la collectivité porte un projet de lotissement, au niveau de l'Impasse du Pré Leveau, en partenariat avec Vosgelis. Outre la parcelle (1 711 m²) cédée au bailleur social pour la construction de plusieurs maisons individuelles de plain-pied, Madame le Maire précise qu'il y a 2 parcelles communales susceptibles d'être vendues à des particuliers souhaitant construire : une de 854 m² et une de 755 m². Il est précisé qu'une obligation de construire dans les 18 mois sera grevée à la vente de chacune des parcelles. En complément, deux propriétaires riverains ont sollicité la commune en vue d'acquérir deux bandes de terrains longeant leur propriété : M. BORNE pour 9 m² et la SCI Nous Six pour 72 m². Sur proposition de la Commission Urbanisme du 4 Septembre, il est proposé d'une part, de céder les deux parcelles communales à hauteur de 40 € / m² du fait de leur viabilisation et localisation ; d'autre part, de céder les deux délaissés demandés à hauteur de 15 € / m², auxquels s'ajouteraient 30 € par borne supplémentaire posée et 100 € de participation aux frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions susmentionnées, en ajoutant, pour les 2 parcelles constructibles, l'obligation de construire dans les 18 mois qui suivent lesdites acquisitions. Il est donné délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances :

Demande de Subvention pour le projet d'Aménagement du Parc de l'ancien EHPAD

Madame le Maire rappelle que la Commune de Xertigny s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans un projet de requalification de l'ancien EHPAD Saint André, situé Rue Georges Colnot, afin d'éviter une friche hospitalière en plein centre bourg suite au départ des résidents et personnel dans un tout nouvel établissement en entrée de ville. Elle explique que sur injonction de l'Europe vis-à-vis de l'Etat, les subventions perçues au titre du Fonds Friche doivent impérativement se clôturer d'ici fin Septembre 2025. Suite à nos nombreux échanges avec les services de la Préfecture et la DDT, comme bon nombre de projets d'investissement, et plus particulièrement dans le Département des Vosges, le projet de Nomexy et le nôtre, un délai complémentaire d'un mois a pu être négocié afin d'utiliser au maximum l'enveloppe allouée. Suite à un gros travail de fond avec le maître d'œuvre retenu le cabinet ROBILINI & SCHLEGEL avant le lancement officiel des congés estivaux, un projet d'aménagement du parc avant de l'ancien EHPAD a pu être imaginé à cet effet, dont les travaux réalisés pourront être payés à temps afin de bénéficier d'un maximum de l'enveloppe Fonds Friche restante pour la collectivité. N'ont été retenus que les travaux susceptibles d'être financés à ce titre. En complément, la Région Grand Est peut éventuellement compléter l'enveloppe en finançant les plantations et certains aménagements paysagers. Cette délibération permettra officiellement de déposer un dossier de subvention à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, lui donne délégation pour rechercher tout financement possible complémentaire, précise que le plan de financement arrêté figure en annexe de la délibération et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Budget Général - Décision Modificative 2

Madame le Maire explique que, faisant suite à des demandes de la Trésorerie, il y a lieu de délibérer sur des ajustements de crédits au niveau du Budget Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
25-01	Requalification du Centre-Ville T3 (St Sernin)	- 80 000,00 €	10222	Apports, Dotation et Réserves (FCTVA)	- 80 000,00 €
TOTAL		- 80 000,00 €	TOTAL		- 80 000,00 €

Festival Musik Fabrik – Tarifs 9^{ème} Edition

Madame le Maire explique qu'à l'approche du déroulement de la neuvième édition du Musik Fabrik – Xerpils Festival, qui aura lieu les Vendredi 17, Samedi 18 et Dimanche 19 Octobre prochain, il y a lieu de formaliser officiellement les tarifs décidés lors des commissions de travail et qui seront appliqués à cette occasion.

PIERREL Maxime ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs mentionnés sur la délibération. Madame le Maire est autorisée à signer une convention avec Epinal Tourisme pour assurer la vente des billets de concert, ainsi que tout document y afférent, à cet effet, des frais annexes de gestion pourront être arrêtés avec l'entité concernée.

Signature de l'Avenant 3 à la Convention de Projet Quadripartite avec l'EPFGE

Madame le Maire rappelle qu'une Convention de Projet a été signée par la Commune de Xertigny avec l'EPFGE, Vosgelis et la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant le projet de Réhabilitation de l'ancien EHPAD. Un 1^{er} Avenant a été validé pour permettre d'intégrer une enveloppe dédiée aux acquisitions foncières et prévoir la possibilité de procéder à une cession d'usufruit à destination de VOSGELIS. Un 2^{ème} Avenant a été validé afin de permettre aux services de l'EPFGE de réaliser des appels de fonds à destination de la Commune de Xertigny, sur les crédits déjà engagés par leurs soins (acquisition du bâtiment et frais annexes). Cet Avenant a permis de débloquent une première enveloppe du « Fonds Friche » et ainsi respecter les impératifs de ladite subvention pour 2022. Aujourd'hui, un 3^{ème} Avenant est proposé par l'EPFGE, suite à plusieurs échanges avec la collectivité, afin de faire évoluer l'enveloppe travaux dédiée et ainsi permettre de compléter le plan de financement de l'opération : l'EPFGE propose d'augmenter son enveloppe à 916 667 € HT (au lieu de 400 000 €, il en va de même pour l'enveloppe affectée à Vosgelis qui connaît elle aussi une augmentation). Cet Avenant se traduira concrètement par la prise en charge de certaines dépenses qui auraient normalement dû incomber à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Avenant n°3 à la Convention délibérée le 29 Avril 2021 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Tarifs de l'Ecole de Musique

Madame le Maire rappelle qu'une Ecole de Musique a pu voir le jour à Xertigny à compter de Novembre 2022, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et plus particulièrement le Conservatoire Gautier d'Epinal. Pour cette année scolaire 2025-2026, les adhérents peuvent participer à une activité « Batucada », ouverte à de 7 à 97 ans. Un tarif de 139 € / élève / an est proposé, identique au tarif proposé par le Conservatoire sur Epinal, avec la mise en place d'un tarif digressif en cas de plusieurs inscriptions issues du même foyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le tarif proposé, en précisant qu'en cas d'inscription multiple au sein d'un même foyer, un tarif dégressif pourra être appliqué comme suit : - 10% sur la 2^{ème} inscription, -25% sur la 3^{ème} inscription et - 50% sur la 4^{ème} inscription, que le montant dû par l'adhérent pourra être payé en 2 fois par chèques et que la régie pourra accepter les paiements via différents bons mentionnés.

Participation au Transport Scolaire

Madame le Maire rappelle que la compétence « Transport Scolaire » relève de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE). Elle explique que si les frais de transport scolaire, dans le cadre du ramassage des élèves des écoles Maternelle et Élémentaire, sont entièrement pris en charge par la CAE et sont donc gratuits pour les parents, il en est différent pour les collégiens dont les parents doivent s'acquitter au moment de l'inscription en ligne de la somme de 99 € par enfant et par an (pas de hausse par rapport aux 3 précédentes années scolaires). Elle rappelle que les élus municipaux, et ce depuis de nombreuses années, délibèrent chaque année sur la prise en charge de ce montant par la Commune de Xertigny avec le remboursement des frais aux parents, sur présentation d'une facture d'acquiescement et d'un RIB. Madame le Maire explique qu'une décision doit également être prise concernant les demandes des familles qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur de la commune afin qu'ils puissent apprendre, par exemple, des langues étrangères non-proposées à Xertigny. Elle rappelle que les années précédentes une exception a été faite concernant les élèves inscrits en 3^{ème} en prépa-métiers sur Epinal, étant donné que cette voie est proposée aux élèves en difficulté scolaire afin qu'ils puissent faire des stages durant l'année et obtenir à la clé le brevet professionnel. Elle explique également qu'il revient cette année de statuer sur le cas des élèves redoublants de Primaire (en effet, la CAE prend en charge le coût du transport jusqu'à 11 ans, au-delà, le transport redevient payant pour les parents d'élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions susmentionnées. Il est précisé que le remboursement se limitera exclusivement à la somme de 99 €, qu'en cas d'inscription hors-délais engendrant des pénalités, la collectivité ne prendra pas en charge le delta restant.

Participation aux Mercredis Récréatifs

Madame le Maire rappelle qu'en l'absence d'un service de Mercredis Récréatifs sur la Commune de Xertigny, du fait d'un nombre insuffisant potentiel d'inscrits, les élus municipaux ont fait le choix l'année dernière de subventionner la participation au service sur d'autres communes du territoire, à hauteur de 5 € / journée / enfant. Elle précise aujourd'hui qu'il n'est pas pertinent de déployer un nouveau service à l'approche de la fin du présent mandat : en effet, les premiers chiffres montrent un reste à charge non-négligeable pour la collectivité, aussi il vaut mieux laisser la future mandature décider de son futur engagement ou non. Elle précise toutefois que ce service apparaît nécessaire pour certains administrés, aussi elle propose de maintenir la subvention proposée aux familles en 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et à l'unanimité, valide le versement d'une subvention à hauteur

de 5 € / enfant / journée complète de Mercredi Récréatif, sur présentation en Mairie d'une facture trimestrielle des parents d'utilisation du service et dit que les crédits seront inscrits au Budget Général.

Intercommunalité :

Demandes d'Adhésion au SMIC

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges les invitant à se prononcer sur l'adhésion audit syndicat du PETR de la Plaine des Vosges (siège : Vittel) et la commune de Raon-les-Leau (54).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion précitée.

Adoption des Nouveaux Statuts du SISS de Xertigny

Madame le Maire explique que, suite à la demande du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire (SISS) de Xertigny, les élus municipaux des communes membres doivent statuer sur la modification apportée sur les statuts intercommunaux. Une fois ces nouveaux statuts adhésés par l'ensemble, ces derniers entreront officiellement en vigueur. Elle explique que les anciens statuts dataient du 25 Février 1994 et apparaissaient donc comme totalement désuets par rapport au fonctionnement actuel du Syndicat. Aussi, une réécriture et épuration globale de ces derniers ont été opérées par le SISS afin de correspondre à l'organisation actuelle du Syndicat. Il est à noter qu'il n'y aura aucun réel changement pour les communes membres, puisque le nombre de représentants par commune et répartition des coûts relatifs au Budget Annuel n'a pas été modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny, tels qu'annexés à la présente délibération.

Personnel :

Instauration du Régime Indemnitaire des Agents de la Filière Police Municipale

Madame le Maire explique qu'en parallèle du déploiement du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale, applicable au sein de la collectivité depuis une Délibération n°77-21, un Décret n°2024-614 est venu régir la filière de la Police Municipale. Il convient donc de délibérer aujourd'hui sur le sujet, la collectivité comprenant un Garde-Champêtre, qui était encore sur l'ancien régime indemnitaire relatif à sa filière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'instaurer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la Filière Police Municipale, composée d'une Part Fixe et d'une part Variable, suivant les conditions mentionnées dans la délibération correspondante.

Divers :

Participation à une Opération d'Autoconsommation Collective avec la SEM Terr'Enr

Vu la Loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 - art. 86 (V), l'article L315-2 du Code de l'Energie et l'arrêté ministériel TRER1932009A,

Le producteur d'énergie SEM Terr'EnR exploite une installation de production en service depuis le 2 Avril 2025 sur la toiture du Gymnase du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire (SISS). La centrale présente une puissance de 120 kWc et produit environ 135 MWh/an, soit la consommation électrique équivalente à 112 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Le producteur d'énergie SEM Terr'EnR est prêt à valoriser l'électricité ainsi produite dans le cadre d'une opération d'ACC. L'Association Echang'EnR, créée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain et la SEM Terr'EnR, va mettre en place une opération d'ACC entre l'installation du producteur SEM Terr'EnR, situé 3 rue Marius Becker, et les consommateurs inclus dans le périmètre géographique défini par le Code de l'Energie. La Commune de XERTIGNY constate qu'un projet d'opération d'ACC est mis en place par la SEM Terr'EnR, l'Association Echang'EnR dans une zone où elle dispose des points référence mesure (PRM). Les bâtiments municipaux inclus dans le périmètre seront primo accédant aux kWh produits dans le cadre de l'autoconsommation collective afin de réduire la facture électrique de la commune en substituant à une part de l'électricité fournie dans un cadre de marché, une électricité renouvelable, locale, à prix stabilisé et moins cher partagée dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective. C'est la différence de prix entre l'électricité fournie classiquement et l'électricité partagée dans l'opération d'autoconsommation collective qui conduit à une réduction de facture. Il s'agit également d'associer Xertigny à un dispositif opérationnel d'organisation des échanges de l'électricité pouvant supporter sa politique énergétique. Une étude préalable a permis d'identifier, 16 bâtiments communaux. D'autres bâtiments pourront éventuellement intégrer l'opération d'ACC selon les conditions définies dans la convention pluripartite. Les autres consommateurs d'énergie potentiels de ladite boucle d'autoconsommation collective seraient les suivants : l'entreprise TEMCA, certains équipements de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (Maison du Vélo, Crèche, Station d'Epuration, Vestiaires du Stade de Foot, etc...), et potentiellement les Bâtiments Municipaux des communes adhérentes du SISS. Cet achat d'énergie réalisé conduira à une réduction de facture estimée à ~ 833 € par an selon les tarifs en vigueur. Etant entendu que XERTIGNY disposera de la faculté de résilier au terme de 4 ans ce nouveau service d'achat d'énergie électrique en autoconsommation collective si les conditions économiques ne sont plus satisfaisantes. En complément de sa facture classique d'électricité, XERTIGNY recevra pour chaque point de livraison participant à cet approvisionnement électrique local, une seconde facture d'électricité émise par la SEM TERR'ENR. Au regard de sa stratégie de finance publique et de transition énergétique au niveau local, en adéquation avec le Plan Climat-Air-Energie du territoire, les enjeux régionaux, nationaux d'accélération des EnR et d'autonomie énergétique, XERTIGNY souhaite participer à l'opération d'autoconsommation collective en cours de déploiement sur son territoire en tant que consommateur et participant relié au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) commune institutionnalisée par l'Article L315-2 du code de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer à cette opération, d'autoriser Madame le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant, de désigner M. André LAPOIRIE, Conseiller Délégué aux Concessionnaires, comme interlocuteur de la commune dans l'opération d'autoconsommation collective et de promouvoir l'opération, notamment auprès des producteurs ou consommateurs futurs ou existants dans le périmètre l'opération d'autoconsommation collective pour augmenter la part d'énergie locale valorisée localement à coût maîtrisée.

1\ Informations sur les Délégations au Maire

Marchés	Entreprises	Montants HT
Nouveau Photocopieur Ecole Maternelle	KOESIO	2 800,00 €
Mobilier pour Meuble Ecole Maternelle	Olivier XERTY	633,57 €
Mobilier en Bois / Tables	Vosges Injection Bois	2 024,11 €

2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Travaux d'illuminations du Château** : les illuminations du Château sont opérationnelles, depuis la soirée du Cinéma Plein Air où elles ont pu faire l'objet d'une présentation à la population présente ; ces dernières permettront désormais d'illuminer le Château avec différentes teintes de couleur possibles suivant les événements.
- **Réfection de la Cour de l'Ecole Primaire** : les travaux se sont déroulés pour le mieux tout au long de l'été, avec un professionnalisme et planning respecté par l'entreprise Pierre Wyka et maître d'œuvre Agence ADP retenus. La nouvelle réalisation semble une réussite aux échos de toutes et tous, quelques finitions restent encore à s'opérer avant la réception totale (installation des structures de jeux notamment) et la cour sera totalement ouverte aux enfants après les vacances de la Toussaint (de la rubalise entoure les espaces verts afin de permettre une pousse de l'herbe optimale).
- **Programme de Voirie 2025** : les travaux du nouveau Programme de Voirie ont débuté depuis quelques semaines et devraient s'achever avant l'Automne, suivant le programme défini lors de la Commission Voirie, et est partagé entre les entreprises COLAS et STPI.
- **Aménagement du Parc Avant de l'ancien EHPAD** : les travaux devraient pouvoir débuter d'ici quelques jours, suivant le détail précisé dans la délibération afférente à la demande de subvention complémentaire, pour une durée de 3 mois.

3\ Divers :

- Retour sur les Animations de l'Eté, le Centre Aéré, la Rentrée Scolaire et le Forum des Associations.
- Point sur les Animations à Venir (Festival Musik Fabrik et Forum de l'Autonomie)
- Le dernier Bulletin Municipal a fait l'objet d'une distribution par les élus municipaux dans les boîtes aux lettres communales fin Août.
- En parallèle de la mutation en Meurthe et Moselle de l'ancien Responsable des Ateliers Municipaux (Samuel TERREAUX), la collectivité a recruté, depuis le 25 Août dernier, un nouveau Responsable en la personne de Laurent CLAUDE.

4\ Agenda :

- **11 et 12 Septembre** : Convention des Entreprises pour le Climat à Xertigny
- **17 Septembre** : CLETC de la CAE
- **18 Septembre** : Permanence Losange et Opérateurs à la Verrière
- **18 Septembre** : Réunion de Réservation des Salles avec les Associations
- **18 Septembre** : Réunion de Travail Musik Fabrik
- **22 Septembre** : Bureau Communautaire de la CAE
- **29 Septembre** : Conférence des Maires de la CAE
- **30 Septembre** : Réunion d'Inscription des Bénévoles du Musik Fabrik
- **4 Octobre** : Cérémonie des Maisons Fleuries
- **6 Octobre** : Conseil Communautaire de la CAE
- **15 Octobre** : Réunion de Travail avec Epinal Tourisme
- **Prochain CM : Jeudi 23 Octobre**

Fait à Xertigny, le 19 Septembre 2025

Véronique MARCOT

Maire de Xertigny

